

CFA237 - Comptabilité, environnement et société

Présentation

Prérequis

Cette UE est ouverte à un tout public de BAC+3 s'intéressant à ce sujet. Elle est destinée aux formations des professionnels du chiffre mais également à tout public suivant des parcours de sciences de l'ingénieur, de sociologie ou d'économie désirant se sensibiliser à ces questions.

Objectifs pédagogiques

- *Appréhender les enjeux socio-environnementaux et sociaux*
- *Déconstruire les modèles existants en matière de comptabilité et de finance*
- *Appréhender les différentes évolutions législatives et réglementaires et analyser les différentes propositions d'évolution des modèles comptables et des reportings extra-financiers*
- *Approfondir la mise en œuvre du modèle comptable CARE et des « comptabilités écosystème-centrées*
- *Analyser les différentes formes de contrôle possibles*

Compétences

Savoir :

- Appréhender les enjeux socio-environnementaux et sociaux
- Déconstruire les modèles existants en matière de comptabilité et de finance
- Appréhender les différentes évolutions législatives et réglementaires et analyser les différentes propositions d'évolution des modèles comptables et des reportings extra-financiers
- Approfondir la mise en œuvre du modèle comptable CARE et des « comptabilités écosystème-centrées
- Analyser les différentes formes de contrôle possibles

Programme

Contenu

- ***Appréhender les enjeux socio-environnementaux et sociaux***

Il s'agit à travers une taxonomie des propositions actuelles en matière de finance verte d'appréhender et de décrypter les différentes manières de se positionner face à ces enjeux.

- ***Déconstruire les modèles existants en matière de comptabilité et de finance***

Malgré son image d'apparente neutralité, la comptabilité produit des représentations socialement construites, reflet des systèmes économiques et sociaux à l'œuvre, qui influencent, en rétroaction, l'appréhension des comptes des entreprises et les décisions qui sont prises sur ces bases. Les principes qui guident les référentiels comptables qui s'imposent aux entreprises françaises (plan comptable général ou normes comptables internationales) s'inscrivent en effet dans un capitalisme de plus en plus financier. Face aux nouvelles exigences en matière de développement cette UE propose d'analyser les modèles comptables existants ainsi que les théories qui les sous-tendent.

- ***Appréhender les différentes évolutions législatives et réglementaires et analyser les différentes propositions d'évolution des modèles comptables et des reportings extra-financiers***

Face aux nouvelles demandes sociétales, mais également aux évolutions législatives et réglementaires, de nombreux modèles de comptabilité ou de reportings extra-financiers ont fait leur apparition. Il s'agit donc, après avoir retracé les différentes évolutions en matière d'obligations

Valide à partir du 01-09-2024

Code : CFA237

Unité d'enseignement de type cours

4 crédits

Volume horaire de référence (+/- 10%) : **40 heures**

Responsabilité nationale :
EPN10 - Comptabilité Contrôle Audit (CCA) / 1

Contact national :

Comptabilité financière et audit -
Comptabilité et contrôle de gestion

292 rue saint martin
accès 11 5ème étage

75003 Paris

01 40 27 21 73

Chantal Charlier

secretariat.cca@lecnam.net

de reporting, de proposer une analyse et une catégorisation des différentes propositions à l'œuvre selon leur potentiel de transformation.

- **Approfondir la mise en œuvre du modèle comptable CARE et des « comptabilités écosystème-centrées »**

Le modèle CARE (Comptabilité Adaptée au Renouvellement de l'Environnement ou *Comprehensive Accounting in Respect of Ecology*) revendique le niveau de durabilité le plus élevé. Il est issu de recherches entreprises depuis de nombreuses années par le professeur Jacques Richard, professeur émérite à l'université Paris-Dauphine et par plus particulièrement approfondies par Alexandre Rambaud, maître de conférences à AgroParisTech-CIRED. Cette méthode a pour objectif d'appliquer les normes comptables traditionnelles (principes de prudence, amortissement/provision pour renouvellement,...) aux capitaux naturels et humains afin de comptabiliser et intégrer la dégradation annuelle de ces derniers dans les comptes financiers des entreprises. Par cette extension du modèle existant aux autres capitaux, le modèle CARE souhaite garantir la conservation du patrimoine des écosystèmes. Ce modèle est actuellement en expérimentation dans de nombreuses organisations.

Une séance est également consacrée aux approches de « comptabilité écosystème-centrées », mises au point par Clément Feger, maître de conférences à AgroParisTech qui consistent à équiper les interventions des entreprises et organisations dans la mise en gestion collective des écosystèmes sur les territoires.

- **Analyser les différentes formes de contrôle possibles**

Compte tenu des obligations à l'œuvre, notamment avec la transposition à venir de la directive en matière de durabilité, les professions du chiffre vont connaître de nouveaux développements.

Les experts-comptables vont pouvoir développer leurs propositions de conseil, et les commissaires aux comptes leur mission de certification, dans un contexte de normalisation des rapports de durabilité illustré par l'émergence des normes d'information en matière de durabilité à l'échelle européenne et internationale (*European Sustainability Reporting Standards – ESRS, IFRS Sustainability Disclosure Standards, SEC Rule on Climate-Related Disclosures*).

Face cependant au développement de l'éco-blanchiment, d'autres formes de contrôle sont également à l'œuvre, soit en matière de devoir de vigilance (loi n° 2017-399 du 27 mars 2017), conduisant les directions d'entreprise à mettre en œuvre un plan de vigilance en association avec les parties prenantes et en premier lieu les organisations syndicales, en ce qui concerne les droits humains et libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, soit à travers le journalisme d'investigation ou les ONG.

Modalités de validation

- Mémoire
- Examen final

Description des modalités de validation

Dans le cadre de la première session il sera demandé de réaliser et de soutenir un dossier problématisé. Dans le cadre de la seconde session (qui ne pourra être réalisée que si la note obtenue à la première session est inférieure à 10/20) un examen sera organisé.

Bibliographie

Titre	Auteur(s)
Ecological Money and Finance : Exploiting Sustainable Monetary and financial Systems	Lagoarde-Segot ed. Palgrave
Comptabilité et développement durable	Jacques Richard Ed. Economica
Déployer les ESRS : un outil de pilotage au service de la	Autorité des Normes

